

**LA DELINQUANCE A PARIS
AU COURS DE L'ANNEE 2006**

→ Note sur la méthodologie :

Les données chiffrées présentées dans ce document sont issues de l'état 4001, qui est tenu et mis à jour par la Direction de la Police Judiciaire à partir des faits constatés par l'ensemble des services de la Préfecture de Police : Direction de la Police Urbaine de Proximité, Direction de la Police Judiciaire et Direction des Renseignements Généraux pour ce qui est de l'immigration irrégulière et du travail clandestin.

Ces statistiques comptabilisent les tentatives au même titre que les délits consommés ; elles n'incluent pas les contraventions et les délits routiers.

LA DELINQUANCE A PARIS EN 2006

-BAISSE DE LA DELINQUANCE GENERALE DE -1,2%

-RECU DE -5,7 % DES DELITS DE VOIE PUBLIQUE

I – EVOLUTION DE LA DELINQUANCE

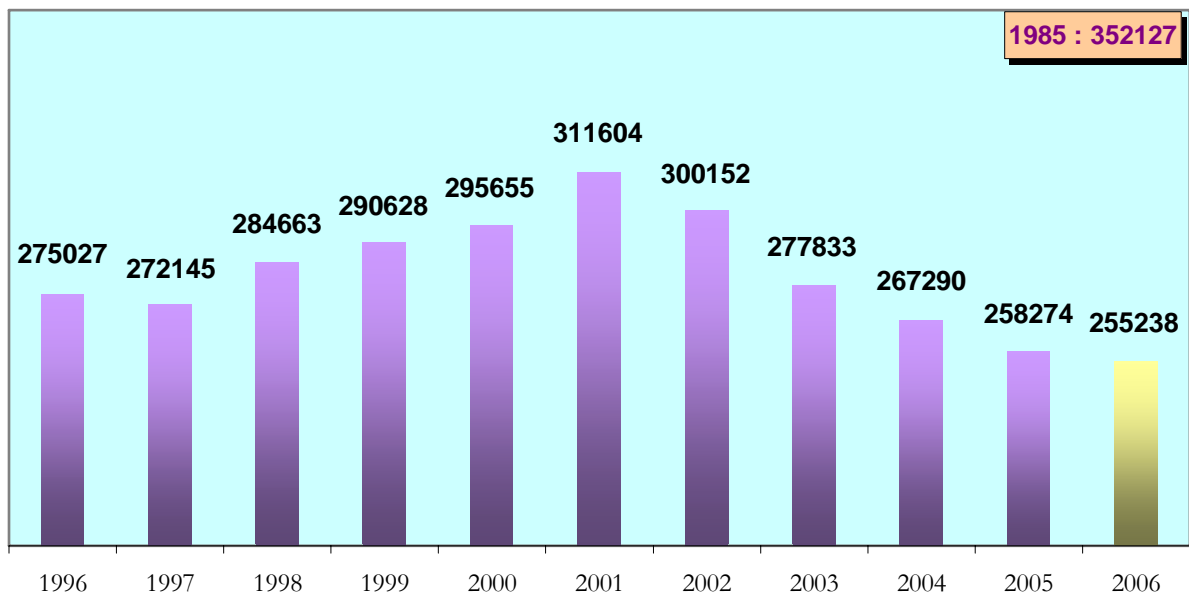
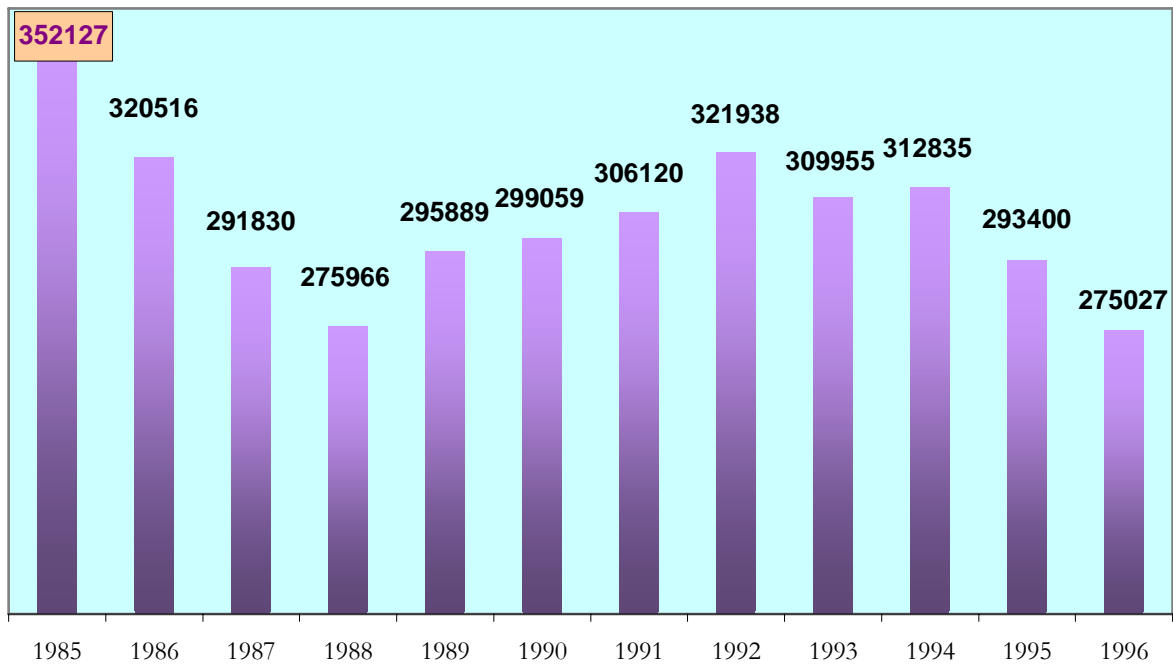
1 - Baisse de la délinquance générale.

❶ En passant de 258.274 faits constatés en 2005 à 255.238 faits en 2006, la délinquance générale est en baisse de -1,2 % à Paris.

Elle atteint son niveau le plus bas depuis 20 ans.

Par rapport à 2001, référence la plus haute des dix dernières années, la baisse de la délinquance est de -18,1%. Elle est régulière depuis 2002.

Les tableaux ci-après montrent l'évolution de la délinquance générale depuis 1985.



② L'enregistrement des mains courantes faisant l'objet d'une gestion informatisée, une comptabilité précise peut en être dressée pour l'année 2006.

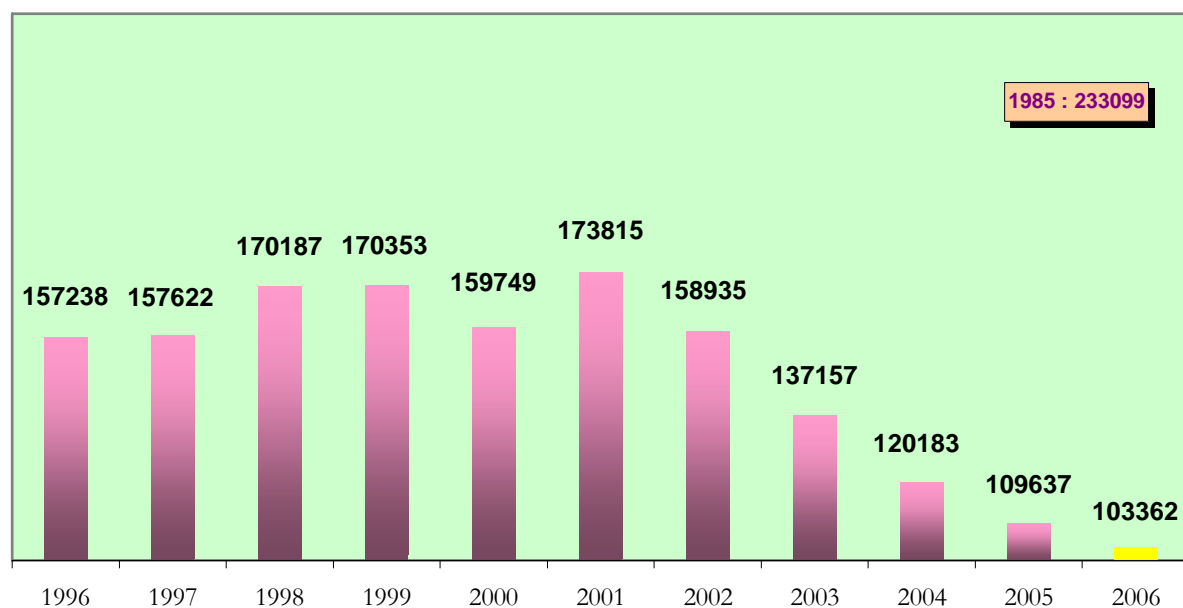
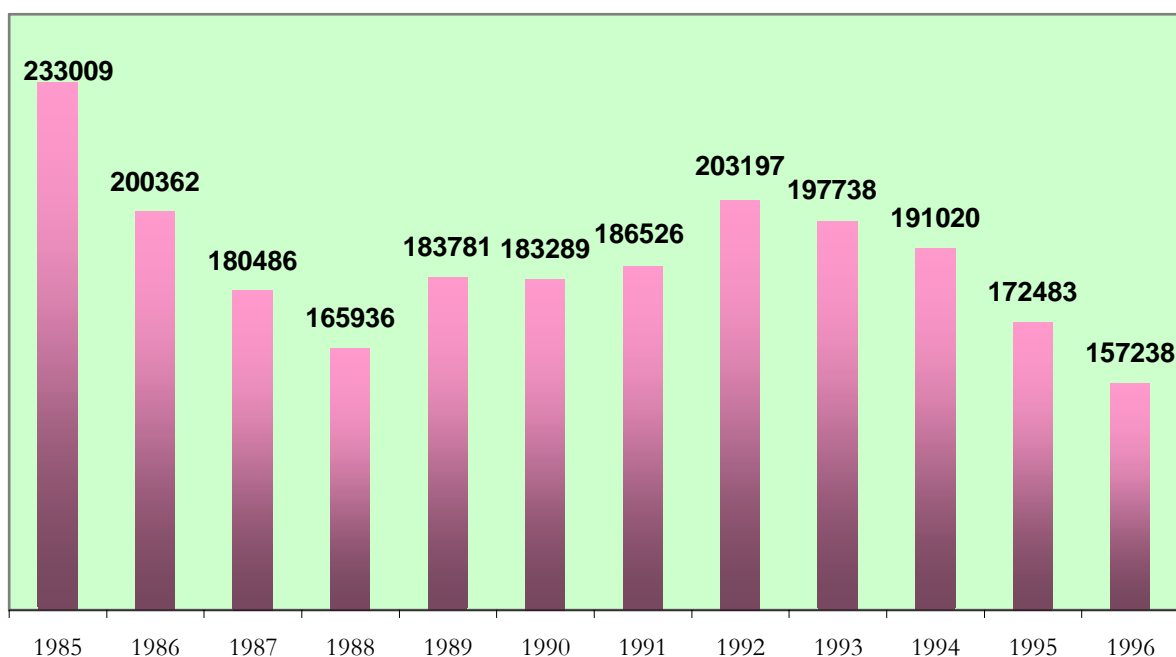
La baisse de -8,1 % du nombre des mains courantes (60.148 déclarations en 2006 pour 65.484 en 2005 en 2004) démontre qu'il n'y a pas eu de report d'enregistrement de plaintes vers ce mode de recensement des affaires à caractère non pénal, et confirme la baisse de l'insécurité.

③ Parmi les 255.238 infractions constatées par les services de la Préfecture de Police, 27.554 l'ont été d'initiative, c'est-à-dire sans dépôt de plainte préalable, soit + 14,1% par rapport à 2005.

Cette délinquance, dite révélée par l'action des services de police, reflète de la forte présence des policiers sur la voie publique, concerne, essentiellement, les infractions aux stupéfiants (progression de 16,3% entre 2005 et 2006) et à la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers (+ 20,7%).

2 - Baisse des délits de voie publique.

❶ L'agrégat des délits de voie publique est en baisse de 8,8 % par rapport à 2004, avec un total de 109.637 infractions. Il s'agit du meilleur niveau de ces infractions depuis la définition de cet agrégat par les services de police parisiens en 1985 :



② Au sein de l'agrégat, les infractions suivantes sont en baisse:

- Vols à main armée : - 13,75% (417 faits).
- Vols avec violence :, - 0,1% (16.612 faits).
- Cambriolages : - 3,6% (16.942 faits).
- Vols d'automobiles : - 10,9% (3839 faits).
- Destructrions et dégradations : - 6,9% (25.181 faits).
- Vols à la tire : - 19,1% (17.644 faits).

③ Les vols à la roulotte marquent une progression de 483 faits, soit + 2,8% (17.568 faits).

3 – Diminution globale des atteintes aux biens.

Avec un total de 167.732 infractions, cet indicateur, qui regroupe l'ensemble des vols et des dégradations, quels que soient les modes opératoires, représente 65,7% du total des infractions constatées.

L'indicateur des atteintes aux biens présente une baisse de 5,7 % des faits constatés par rapport à 2005.

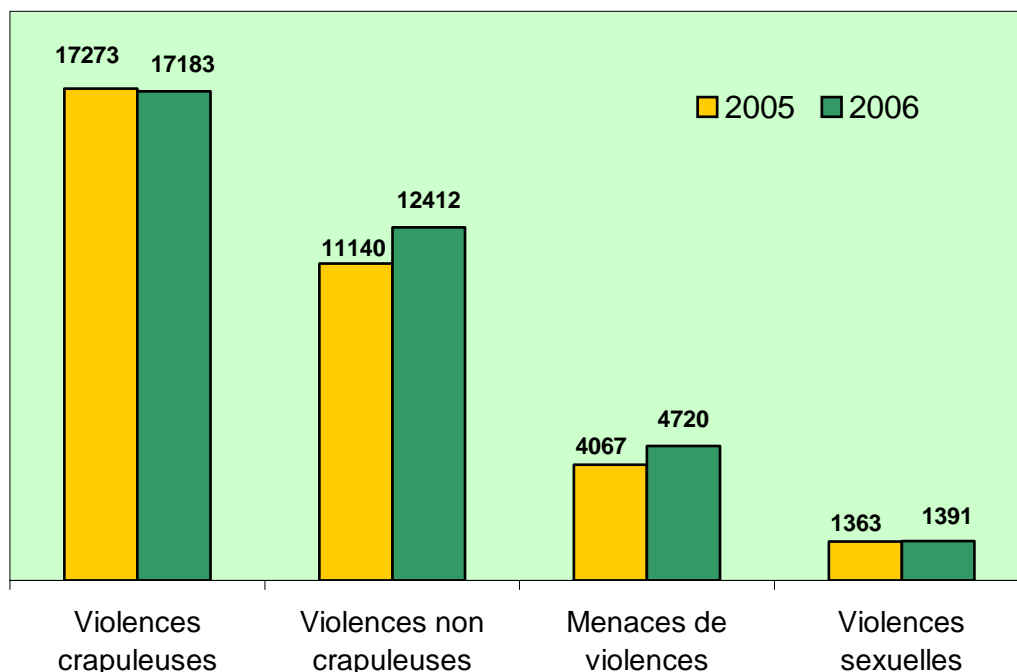
4 - Augmentation globale du nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

① S'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, l'indicateur est en hausse globale de 5,5% par rapport à 2005.

Le total de ces infractions en 2006 (35.706) correspond à 14% du total de la délinquance générale.

② Cette évolution est due à l'augmentation du nombre des violences physiques non crapuleuses, dits de « violence gratuite » (+ 11,4%, 12412 faits), des menaces de violence (+ 16,1%, 4.720 faits) et des violences sexuelles (+ 2,1%, 1.391 faits).

③ Le nombre des violences physiques crapuleuses, qui représentent les agressions dans l'intention de voler, diminuent (- 0,5%, 17183 faits).



5 - Hausse du nombre des infractions économiques et financières.

Globalement, les infractions économiques et financières augmentent de + 7,7% par rapport à 2005 (27.544 faits constatés cette année, contre 25.577 l'an passé).

Cette catégorie d'infractions se caractérise par :

- un niveau élevé puisqu'elle représente 10,8% de l'ensemble des crimes et des délits commis dans la Capitale.
- Le nombre prépondérant des escroqueries, des faux et des contrefaçons, qui représentent 92,2% des faits de la catégorie
- L'augmentation massive des infractions commises depuis l'étranger et par voie télématique.

6 – Evolution de la délinquance dans les vingt arrondissements parisiens.

❶ La délinquance générale constatée par les policiers des commissariats centraux des vingt arrondissements est en baisse globale de -1,1%.

Huit arrondissements affichent une baisse plus sensible de la délinquance générale : c'est le cas des 1^{er}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris. Le 1^{er} et le 9^{ème} connaissent une évolution particulièrement favorable.

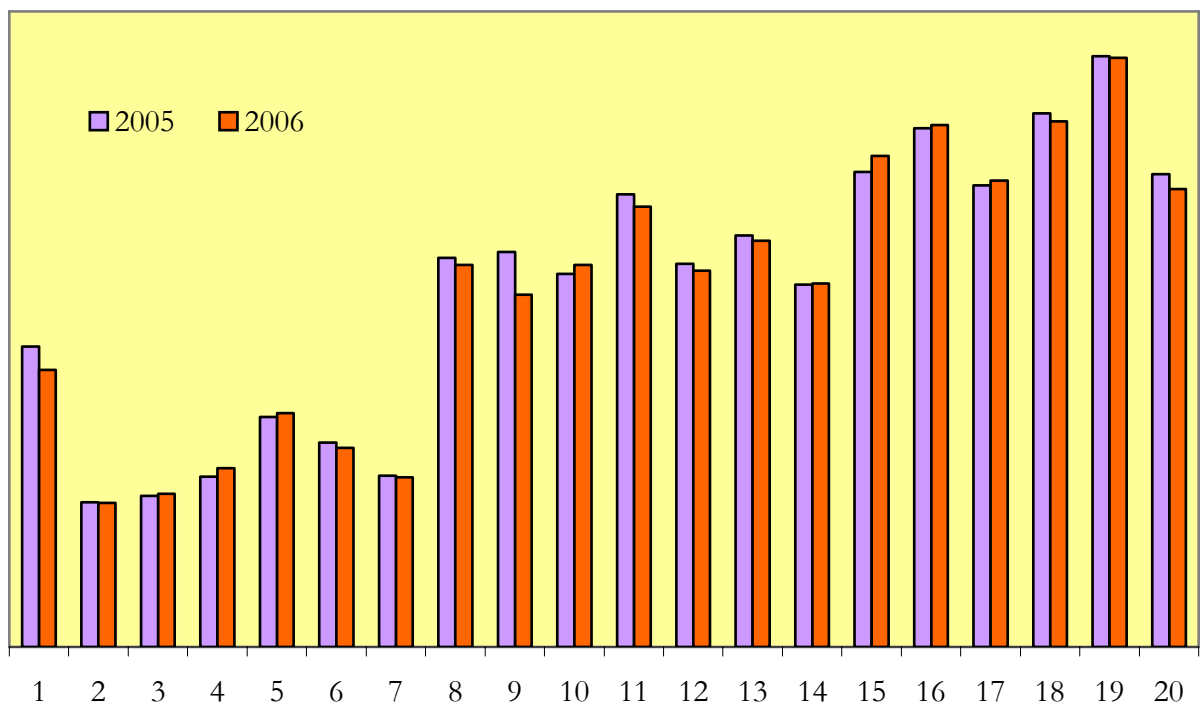
Cinq commissariats centraux des données stables : il s'agit de ceux des 2^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

La délinquance est en hausse dans les 3^{ème}, 5^{ème} et 17^{ème} arrondissements, ainsi que, d'une façon plus marquée, dans les 4^{ème}, 10^{ème} et 15^{ème} arrondissement.

La répartition géographique de la délinquance ne s'effectue pas de façon homogène, mais, en règle générale, les arrondissements à forte population ont un nombre de crimes et de délits élevé. La règle n'est toutefois pas toujours vraie, certains arrondissements moins peuplés, en particulier ceux à vocation touristique et commerciale (8^{ème}, 9^{ème}) ou à fort trafic ferroviaire suburbain (1^{er}), connaissant des taux de délinquance importants.

La délinquance générale est en baisse prononcée dans tous les arrondissements de Paris, par rapport aux chiffres de l'année 2001 (-19,2% au total des vingt arrondissements).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des faits constatés dans les vingt arrondissements parisiens entre 2005 et 2006.



NOTA 1°) Ces données correspondent à la constatation des infractions réalisées par les commissariats d'arrondissement ; leur totalisation correspond à 87,7% du nombre total des faits constatés par l'ensemble des services de police de la préfecture de police.

2°) Les faits constatés par les commissariats centraux peuvent concerner des infractions commises dans d'autres arrondissements parisiens ou hors Paris. Toutefois, les pourcentages d'évolution des faits constatés reflètent la tendance générale de la délinquance locale.

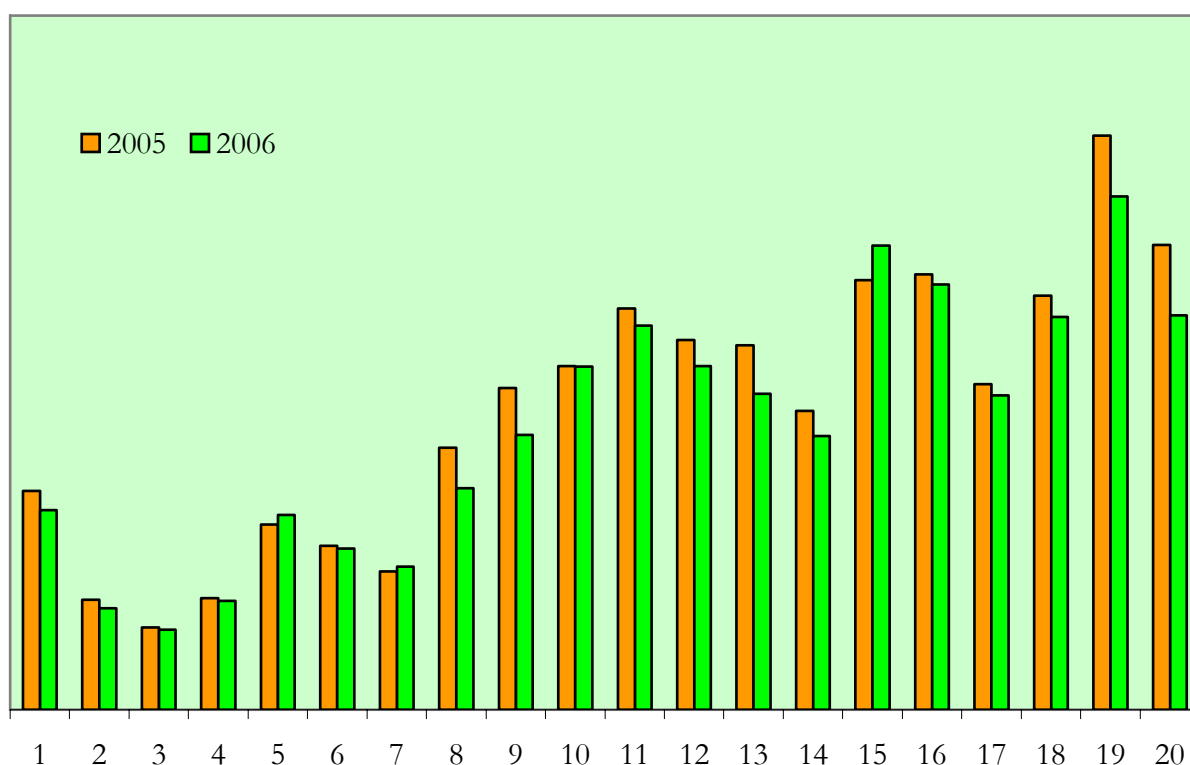
On trouvera en annexe les tableaux récapitulatifs des infractions recensées dans chacun des vingt arrondissements de Paris au cours des années 2005 et 2006, établis selon les critères définis ci-dessus.

② La délinquance de voie publique est en baisse de - 6,1% dans les arrondissements parisiens.

Dix-sept arrondissements suivent cette évolution à la baisse

Les commissariats centraux des 5^{ème}, 7^{ème} et 15^{ème} arrondissements enregistrent une hausse de ces infractions.

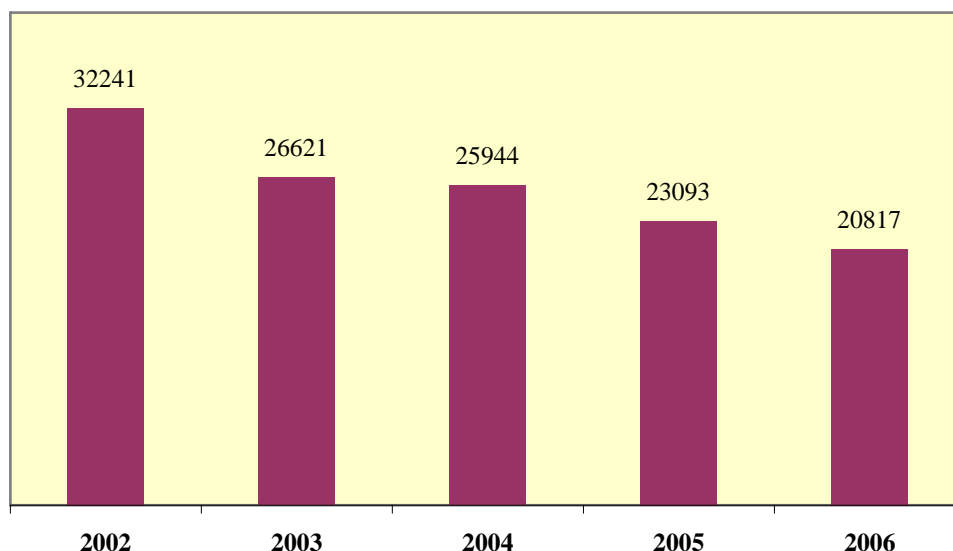
Dans neuf arrondissements, le recul des délits de voie publique est supérieur à la moyenne parisienne. Il s'agit des 1^{er}, 2^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris.



7 - Baisse de la délinquance dans les transports ferrés parisiens.

La délinquance dans le **méto et le RER parisiens a diminué de – 9,9%** (20.817 faits enregistrés).

Par rapport à 2002 (le Service Régional de Police des Transports a été créé en septembre 2002), la baisse est de –35,4% (soit 11.424 infractions de moins).



❶ Il convient de relever la forte baisse des vols à la tire, qui représentent 40% des infractions commises dans les transports ferrés parisiens.

Avec 8.294 de infractions constatées en 2006 contre 10.799 en 2005, ce type d'infraction marque une baisse de – 23,2% dans le méto et le RER.

Par rapport à 2002, date de création du Service Régional de Police des Transports, la baisse des vols à la tire est de – 43,5% (soit 10.824 vols de moins).

❷ Les violences aux agents dépositaires de l'autorité (policiers et agents de la RATP et de la SNCF) ont connu une évolution favorable, une baisse de 7,5 % par rapport à 2005 (521 délits). Les outrages à ces mêmes agents ont connu une progression de 7,8% (441 faits en 2006).

❸ Les violences volontaires contre les voyageurs, qui avec 704 faits ne représentent que 3,4% des infractions commises dans les transports, sont, toutefois, en augmentation de 128 faits (+ 22,2%).

De même, les vols avec violences ont augmenté de 144 faits (+ 6,4%).

II – ACTIVITE DES SERVICES DE LA PREFECTURE DE POLICE

21 - Evolution favorable des indicateurs d'activité des services de la Préfecture de Police.

Alors même que la délinquance générale diminue, l'activité des services de la préfecture de police ne cesse de progresser, améliorant le taux d'élucidation des crimes et des délits et augmentant le niveau de la réponse judiciaire (augmentation du nombre des personnes mises en cause et de celles placées en garde-à-vue).

❶ Les faits élucidés : en 2006, 79.280 crimes et délits ont été élucidés, contre 72.748 en 2005, soit 6.532 faits supplémentaires, ce qui représente une hausse de + 9%.

❷ Le taux d'élucidation, qui s'établissait à 16,3% en 2001, 18,7% en 2002, 21,5% en 2003, 25,8% en 2004, 28,2% en 2005, atteint 31,1%. Ce rapport est le plus élevé depuis 1985.

Ce taux est particulièrement élevé dans le domaine de la lutte contre les violences aux personnes : il atteint 45,2% en 2006, ce qui marque une progression de 2,6 points par rapport à 2005 et traduit la priorité d'action de la préfecture de police en ce domaine.

Il atteint 63,7% dans le domaine des agressions sexuelles.

❸ Les personnes mises en cause : en 2006, 77.473 personnes ont été mises en cause dans une procédure judiciaire, à la suite d'indices graves et concordants de leur participation à un crime ou un délit, contre 71.866 en 2005, soit une hausse de + 7,8%.

Comparé à celui de 2001, le nombre des mis en cause est en augmentation de 46,4%.

Le nombre des mineurs dans les mis en cause est en hausse importante (+ 10,9%).

Si les mineurs ne représentent que 11,1% du nombre des personnes appréhendées, leur part est, toutefois, particulièrement importante dans plusieurs types d'infractions :

- 38,4% des personnes appréhendées à Paris pour vol à la tire sont mineures.

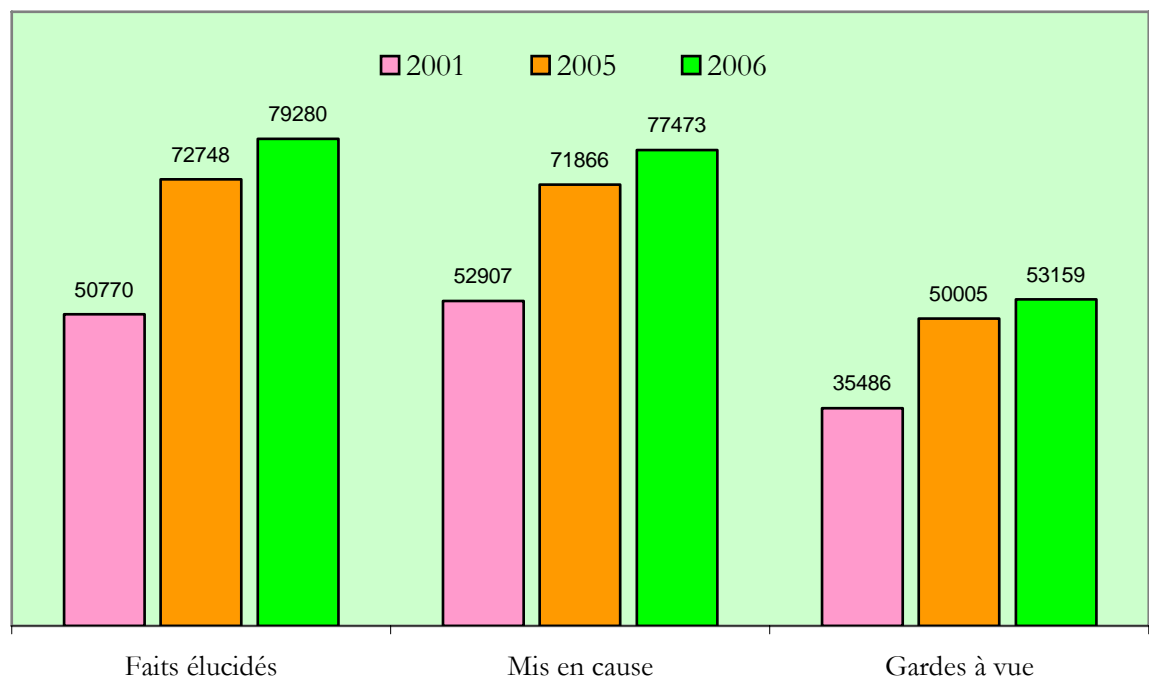
- 42,6% des personnes appréhendées à Paris pour vol de deux roues sont mineures.
- 32,8% des personnes interpellées pour vol avec violence à Paris sont mineures.
- 23,8% des personnes interpellées pour vol à Paris sont mineures.

Il convient de préciser, enfin, qu'un mineur sur deux interpellés à Paris n'y habite pas.

④ Les gardes à vue : leur nombre augmente sensiblement par rapport à 2005 (+ 6,3%), traduisant le souci d'apporter une réponse judiciaire renforcée.

Cette hausse est consécutive, principalement, aux atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 13,4%), de vols à main armée (+ 10,6%) et des autres vols avec violence (+ 7,6%).

Cette hausse est de + 49,8% par rapport à 2001.



22 – La réponse judiciaire.

L'évolution du nombre des personnes déférées, c'est-à-dire présentées à un magistrat du parquet de Paris à l'issue de la garde-à- vue, constitue un repère important dans l'analyse de la réponse judiciaire, bien que ne constituant pas la seule réponse pénale.

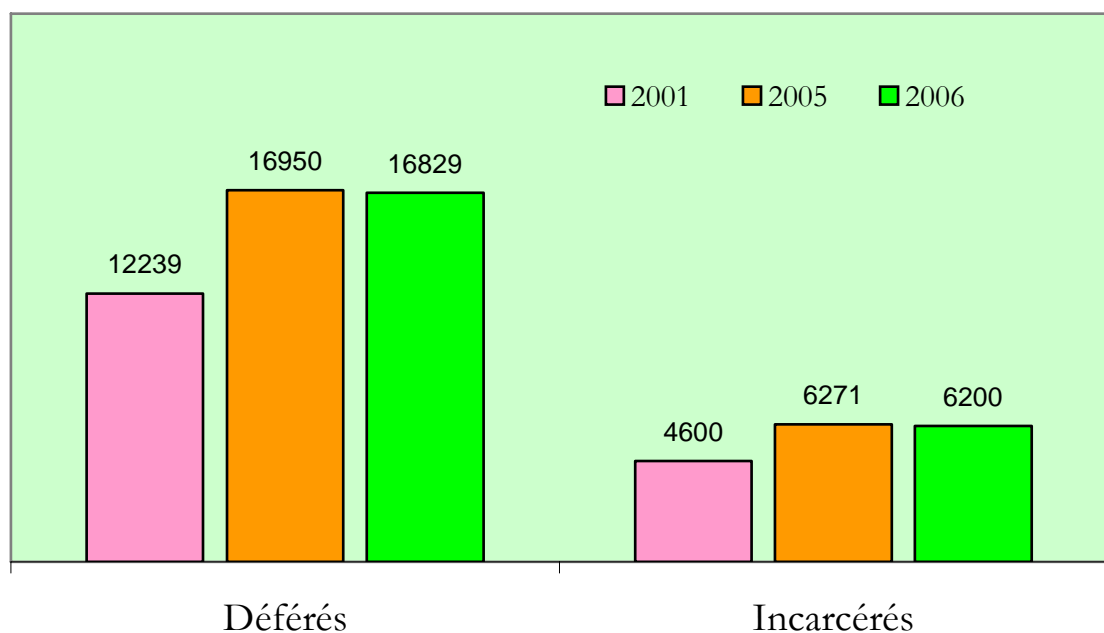
Il en est de même du suivi du nombre des personnes incarcérées, c'est-à-dire, placées en détention à la suite de leur conduite au dépôt du Palais de Justice, dans le cadre de procédures diligentées par les services de la Préfecture de Police. Le nombre retenu n'est donc pas exhaustif de l'activité des juridictions répressives du ressort.

① Les personnes déferées : En 2006, 16.829 personnes ont été déferées à l'autorité judiciaire. Ce nombre est resté stable d'une année sur l'autre (16.950 déferements en 2005, soit -0,7%).

Par rapport à 2001 (12.239 déferements) on relève une augmentation de + 37,5%, qui marque une action déterminée du parquet du tribunal de grande instance de Paris d'accompagner la hausse d'activité de services de police.

② Les personnes incarcérées :

En 2006, le nombre des personnes incarcérées est également resté stable (6200 contre 6.271 en 2005). Par rapport à 2001, le nombre des personnes incarcérées (4.600 en 2001) a augmenté de 34,8 %.



*

* *

L'objectif de la Préfecture de Police pour l'année 2007 est, bien évidemment, dans la ligne des résultats obtenus depuis 2002, de parvenir à un niveau encore plus bas de faits constatés pour conserver à Paris son statut d'une des capitales les plus sûres.

L'accent sera porté sur la répression des atteintes volontaires à l'intégrité physique, en particulier, des violences non crapuleuses.

Pour atteindre cet objectif, l'activité des services devra connaître une nouvelle progression. Un effort particulier est donc engagé, d'une part, pour maintenir le nombre élevé de patrouilles sur la voie publique, d'autre part pour conforter les services d'investigation en charge des procédures judiciaires.

FAITS CONSTATES A PARIS AU COURS DE L'ANNEE 2006

BILAN GLOBAL

FAITS CONSTATES A PARIS AU COURS DE L'ANNEE 2006

REPARTITION PAR ARRONDISSEMENT

AVERTISSEMENT :

On trouvera ci-joint les bilans détaillés de la délinquance dans chacun des arrondissements parisiens.

Ces données correspondent à la constatation des infractions réalisée par les commissariats d'arrondissement ; leur totalisation est donc inférieure au nombre total des faits constatés par l'ensemble des services de police de la préfecture de police (soit, outre les commissariats d'arrondissement, les services centraux de la direction de la police urbaine de proximité, les divisions, les brigades centrales et la sous-direction des affaires économiques et financières de la direction de la police judiciaire, ainsi que les services de lutte contre l'immigration irrégulière et de répression de la main d'œuvre illégale de la direction des renseignements généraux).

Selon la méthodologie en vigueur, les faits sont enregistrés à l'endroit où la plainte est déposée, et non à l'endroit où les faits ont été commis. Les faits constatés par les commissariats centraux peuvent concerner des infractions commises dans d'autres arrondissements parisiens ou hors Paris. Toutefois, les pourcentages d'évolution des faits constatés reflètent la tendance générale de la délinquance locale.